



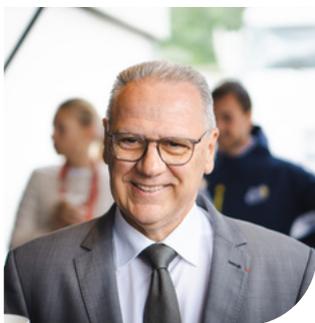
PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >
Agir · Mobiliser · Accélérer

LE FONDS VERT EN 2024

Accélérer la transition écologique dans les territoires



Au titre du Fonds Vert, le Maine-et-Loire est doté cette année d'une enveloppe départementale de 12,5 millions d'euros, sans compter des crédits régionaux lui permettant de soutenir les collectivités territoriales et leurs partenaires en faveur de la transition écologique dans les territoires.

Dans un contexte de réduction budgétaire, c'est un montant qui reste stable par rapport à 2023 ! Il s'agit d'une opportunité qu'il faut saisir dans un contexte où la planification écologique se déploie, nous invitant à accélérer et à amplifier notre action.

L'un des objectifs du Fonds Vert est d'avoir un effet de levier massif dans les territoires, en soutenant des projets à fort impact environnemental qui seront mis en œuvre en 2024. Pour répondre à ces défis environnementaux, l'État s'associe aux actions des territoires en apportant son aide.

De la rénovation de l'éclairage public à celle d'une mairie ou d'une école en passant par la renaturation de friche, le Fonds vert a soutenu, en 2023, dans le département des projets concrets, portés par les élus locaux.

Grâce à ces projets, notre empreinte environnementale est réduite, la qualité de vie de nos concitoyens améliorée, et nos collectivités peuvent réaliser des économies.

Il nous faut continuer en 2024. Je sais pouvoir compter sur les territoires. Ils disposent des compétences clés pour agir durablement dans des champs structurants comme la mobilité, la gestion de l'eau et les déchets ou encore la biodiversité.

A vos projets !

Philippe CHOPIN,
Préfet de Maine-et-Loire



**SOUTENIR LES PROJETS DES TERRITOIRES POUR
ACCÉLÉRER LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST LA
VOCATION DU FONDS VERT, CRÉÉ EN 2023.**

Pour accompagner la mobilisation des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé la **pérennisation du fonds vert et son renforcement à hauteur de 2 milliards d'euros dès 2024** pour contribuer à répondre aux enjeux de la planification écologique.

OBJECTIFS DE L'AMBITION VERTE



Réduction de 40 % des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires en 2030



Neutralité carbone à horizon 2050, réduction de nos émissions de GES en 2030 de 55 % au niveau européens /1990



Division par deux du rythme d'artificialisation des sols à l'horizon 2031



Moins de 50 % de déchets non dangereux non inertes en 2025 et seulement 10 % des déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030



Prévention des risques liés au changement climatique et adaptation des territoires

ACCOMPAGNEMENT DU FONDS VERT

Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Aide au déploiement des ZFE, au développement du covoiturage et aux mobilités rurales

Aide au recyclage des friches
Aide à la renaturation
Aide aux territoires d'industrie en transition écologique

Aide au tri à la source et à la valorisation des biodéchets

Aide à la prévention des risques inondation, effondrement glaciaire, cyclonique, incendies de forêt, recul du trait de côte
Aide à la renaturation en villes

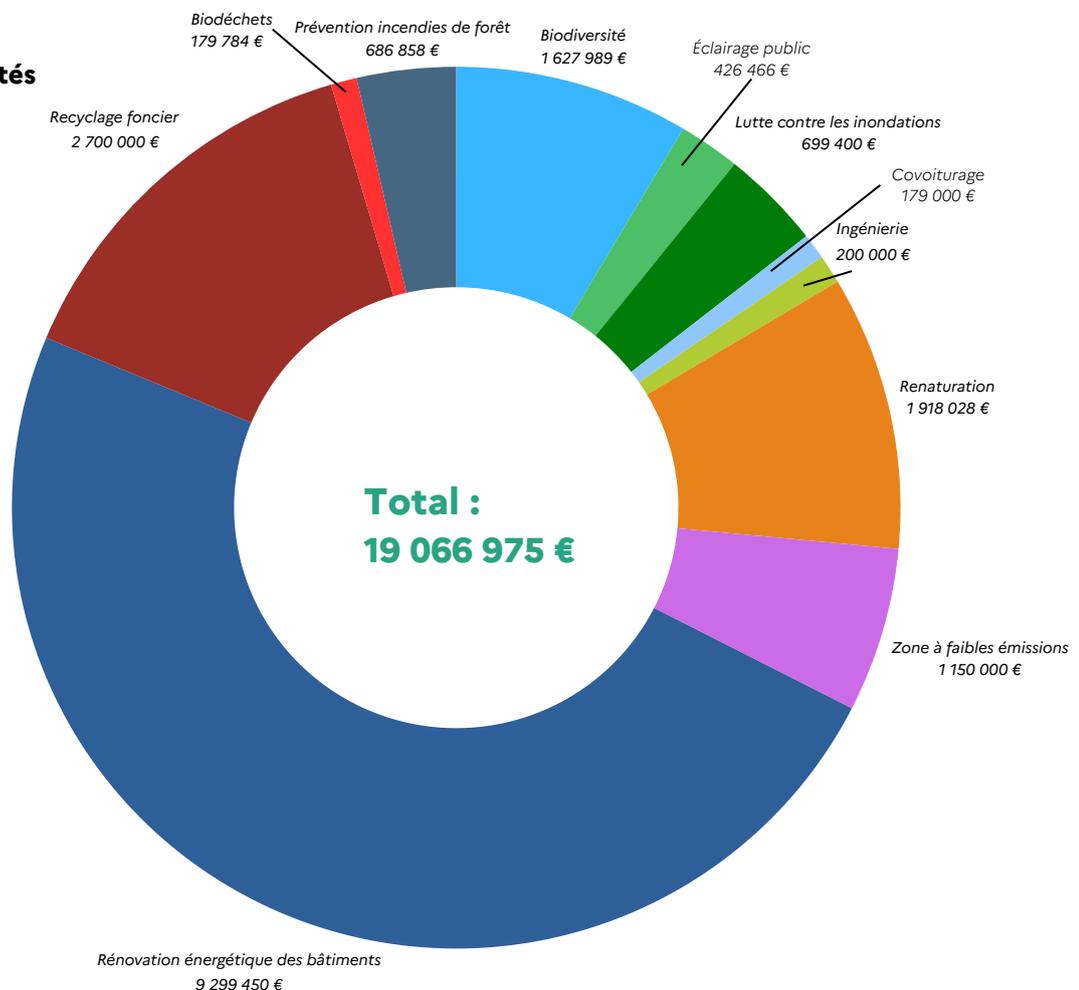
LES CHIFFRES CLÉS 2023 DANS LE MAINE-ET-LOIRE



19 millions d'€ de Fonds Vert pour le Maine-et-Loire (crédits régionaux inclus)



86 dossiers acceptés en 2023



QUELQUES PROJETS AYANT BÉNÉFICIÉ DE SUBVENTIONS FONDS VERT EN 2023

NOM DU PROJET	MESURES DU FONDS VERT	PORTEUR DE PROJET	LIEU DU PROJET	TAUX DE LA SUBVENTION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Dispositif de vidéo-détection des feux de forêt et d'espaces naturels	Prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation	Service départemental d'Incendie et de Secours	Beaucouzé	23,5 %	567 418,73 €
Rénovation et extension de la mairie avec des travaux de rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune d'Écuillé	Écuillé	80 %	176 950,34 €
Rénovation thermique de bâtiments du lycée E. Mounier	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Région des Pays-de-la-Loire	Angers	60 %	959 004,60 €
Programme de rénovation 2023 de l'éclairage public	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	SI Energies de Maine-et-Loire	Sur tout le département	18 %	426 466,33 €
Nature en villes et villages de Loire Anjou Touraine	Ingénierie	Synd. mixte parc nat. Loire Anjou Touraine	Montsoreau	80 %	44 517,00 €
Remplacement des aérothermes du chauffage de la salle des loisirs par un système de pompe à chaleur	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Varennes-sur-Loire	Varennes-sur-Loire	50 %	52 765,22 €
Rénovation énergétique de l'école Primaire A. Pain	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Louresse-Rochemenier	Louresse-Rochemenier	50 %	147 294,15 €
Requalification des espaces publics Place centrale A. Harrault et Av. des Deux Sœurs	Renaturation des villes et des villages	Commune de Vivy	Vivy	40 %	251 093,60 €
Création d'îlots de fraîcheur et d'un bassin de récupération des eaux de pluie	Renaturation des villes et des villages	Commune de Trélazé	Trélazé	70 %	31 883,60 €
Choletbus Covoit'	Développement du covoiturage	CA Agglo du Choletais	Cholet	50 %	40 000,00 €



Inauguration à Sarrigné de la chaufferie au bois du groupe scolaire du Cèdre-Bleu le 10 janvier 2024 en présence de Philippe CHOPIN, Préfet de Maine-et-Loire, Jean-Luc DAVY, Président du Sieml, et Sébastien BODUSSEAU, maire de la commune.

Cette installation remplace la chaudière au gaz propane et chauffe les 846 m² de l'école depuis cet hiver. Les travaux d'installation se sont chiffrés à 185 000 €. Le financement a été soutenu par plusieurs acteurs publics dont l'État au titre du Fonds Vert à hauteur de 92 900 €.



24 dossiers acceptés en 2023 au titre de la rénovation des bâtiments



Gain énergétique* de 59 %

* Les gains estimés calculés = (Consommation avant travaux - Consommation après travaux) / Consommation avant travaux

LE FONDS VERT EN 2024 : CONTINUITÉ ET ÉVOLUTIONS

CONTINUITÉ : UNE PÉRENNISATION DU FONDS VERT JUSQU'EN 2027

Stabilité en 2024 du bouquet de mesures :

- 12 mesures dans le département : 10 mesures du Fonds Vert 2023 auxquelles s'ajoutent 2 nouvelles mesures « Mobilités durables en zones durables » et « Territoires d'industrie en transition écologique ».
- Une priorité : la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires



12,5 millions d'€ en 2024 !*

**hors mesures régionales*

ÉVOLUTIONS : LES NOUVEAUTÉS POUR 2024

Une mesure « Territoires d'industrie » dédiée à l'accompagnement des projets industriels avec une double ambition environnementale, de par :

- Une contribution au développement de systèmes productifs durables et de chaînes de valeur industrielles stratégiques pour la transition écologique ;
- Une exemplarité d'un point de vue environnemental (réduction des émissions de gaz à effet de serre, cohérence avec l'objectif de préservation de la biodiversité, faible consommation en matières, préservation des ressources et de l'eau, etc.).

Les travaux de confort d'été sont désormais éligibles au Fonds Vert.

AXE 1 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
	Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
AXE 2 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Prévention des risques incendies
	Prévention des inondations
	Renaturation des villes et des villages
AXE 3 AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE	Déploiement des ZFE
	Mobilités durables en zones rurales (nouveau)
	Développement du covoiturage
	Recyclage foncier
	Territoires d'industrie en transition écologique (nouveau)
TRANSVERSE	Ingénierie

Une mesure dédiée aux mobilités rurales au sein du fonds vert. Cette mesure doit permettre à chaque territoire rural de disposer d'une stratégie mobilité et d'une offre de mobilité durable, innovante et inclusive d'ici trois ans et de soutenir les territoires ruraux pour qu'ils se dotent d'un bouquet de services de mobilité adapté aux besoins de la population de leur territoire et en faveur d'une mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.

POUR DÉPOSER VOS DEMANDES DE SUBVENTIONS

La plateforme Aides-territoires (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>) permet aux collectivités de connaître l'ensemble des soutiens financiers dont elles peuvent bénéficier.

L'outil Démarches-simplifiées, accessible depuis les fiches d'aide sur Aides-territoires (<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>), offre aux porteurs de projet, un suivi sur toute la durée de vie d'un dossier, de la saisie jusqu'à la décision.

Les cahiers d'accompagnement présentant les différentes mesures du Fonds Vert sont accessibles : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert>



Pas d'appel à projets : les demandes de Fonds Vert peuvent être déposées à tout moment !